



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU  
SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE



PASSEPORT SANITAIRE

# CES PROS QUI SONT POUR

P5 À 7

1,60€



POLITIQUE SANITAIRE  
EHPAD,  
LE SYNDROME  
DU GLISSEMENT  
P8

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 •

OPINIONS P4

CARNETS DE BORD P12

ANNONCES LÉGALES P 14



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

ON A TROUVÉ UN VOL PAS CHER,  
MAIS IL N'Y A PERSONNE. J'ANGOÏSSE



KAMPA

## SOMMAIRE

OPINIONS

P4

PASSEPORT SANITAIRE **CES PROS QUI SONT POUR**

P6

EHPAD **LE SYNDROME DE**

GLISSEMENT

P8

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

P10

ANNONCES LÉGALES

P12

**CORONAVIRUS COVID-19****Pour faciliter l'information pendant la période actuelle****alors qu'une épidémie frappe cruellement****de très nombreux pays et singulièrement le nôtre,****ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****souhaite répondre****aux aléas du confinement et de la distribution****par la Poste en favorisant****volontairement le maintien du lien social.****Que vous soyez lecteur habituel ou pas,****abonné ou pas, vous pouvez télécharger gratuitement****notre hebdomadaire sur notre site****[www.icn.corsica](http://www.icn.corsica)****à partir d'aujourd'hui et ce jusqu'au****rétablissement des conditions de vie normales****et au moins jusqu'au 15 septembre 2020.****~ Paul Aurelli et toute l'équipe du journal ~**

## Voli una midaglia ?

**P**ricipiò, più di dui mesi fà, u famosu cunfinamentu chì s'hè compiu ùn hè tantu in Francia. Simani longhi chì avarani missu à cuntribuzioni, aldilà di i so capacità d'ghjò povari, tutti i prufizionali di u mondu di a saluta, è di l'uspidali publicu in particulari. Ssi listessi parsunali chì, parechji mesi fà, falaiani in carrughju pà mughjò a so scuntintezza di pettu à i mezi di miseria pà travaghjà è à a ricunniscenza ridicula di tuttu u so investimentu d'ogni ghjornu. Ci arricurdemu di ssi fiuri à a televisìo di forzi di l'ordini chì lampaiani gaz lacrimogeni nant'à ciò chì omu chjama dipoi dui mesi «l'eroi di u cuttidianu». Ùn manca remi micca dinò di ramintà ghjustu appuntu chì, dui anni fà, u guvernu avia dicisu di lancià a so famosa riforma di u sistema di saluta, contr'à quali i parsunali di l'uspidali publicu si sò battuti cù forza. U Presidenti di a Republica, Emmanuel Macron, hà ricunnisciutu a simana scorsa d'altrondi ch'ellu s'era «forza sbagliatu» à ssu nivellu quì, è ch'ellu ùn avia micca presu cuscenza pà daveru di u statu di l'uspidali tandu. Cuvintu ch'ellu era in traccia di cambià l'affari, hè tuttu u cuntrariu chì hè accadutu, è a crisi di u Covid-19 hè statu u marosulu viulenti chì l'hà fattu capiscia infini a rialità di l'affari. Si vidarà, cù u tempu, s'è ssa scuzzulata parmitterà bè di riveda l'ordini di i priurità di ssu guvernu di pagliacci. È com'è dinò a cumunicazioni è l'effetti d'annunzii facini parti di l'ADN d'Emmanuel Macron, hà dicisu di dà una prima di 1500 auri par ogni parsunali di saluta chì hà luttatu contr'à u Coronavirus ind'i lochi i più tocchi. S'hè ancu parlatu d'una midaglia, iè! È ùn si tratta quì di taruccà à nimu. S'elli ùn scrachjarani micca nant'à ssi soldi, si pensa chì a dillusioni hè maiò, è ch'elli vuliani piuttosto una crescita di a so paga è cundizioni di travaghju più boni. Spirendu (hè un'abitudine inde st'estru settimanali), d'essa lanciati infini nant'à a strada di un cambiamentu pusitivu è chì nant'à stu puntu precisu, invece, tuttu ùn vultarà micca com'è prima... ■ **Santu CASANOVA**

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™****RÉDACTION**Directeur de la publication – Rédacteur en chef: Paul Aurelli (HB 06 86 69 70 99)  
journal@icn-presse.corsicaChef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr (HB 06 44 88 69 40)  
1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica (HB 06 44 88 66 33)**BUREAU DE BASTIA** 1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40 (HB 06 41 06 58 36)  
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92 (HB 06 41 58 40 23)**CorsicaPress Éditions SAS**Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95  
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.**IMPRIMERIE** AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia  
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009Membre du SPHR • Alliance de la Presse d'Information Générale  
Fondateur Louis Rioni

## EN LIBERTÉ **CELLE QUI PLANE...**

« Celui qui plane sur les plus hautes montagnes, se rit de toutes les tragédies de la scène et de la vie. » Ainsi parlait Zarathoustra. Pensée mise en pratique par Mme Ndiaye du haut de son Olympe lorsqu'elle nous apparut dans un bocal de BFMTV copine clopante en stand-by. Attitude somme toute anodine. Commune à bien des comédiens avant leur entrée en scène. « *Tiens, Sibeth connaîtrait donc Nietzsche?* », diront des gens jamais avarés de propos venimeux. Et pourquoi pas? Le seul fait d'avoir échoué par deux fois au concours de médecine ne s'oppose en rien à faire de vous une personnalité publique digne du nom et du renom. Et moins encore à vous cataloguer parmi les ministres incultes. Tous les surnois, prompts à pérorer pour mieux jouer les Manneken-Pis en constellant de leurs acides uriques les pompes signées Gucci ou Jil Sander de nos plus valeureux walkers, seraient bien inspirés de lire *Les Précieuses ridicules*. Mascarille leur apprendrait que « *Les gens de qualité savent tout sans avoir jamais rien appris.* » Mais nos mêmes prêcheurs, tenaces, irréductibles, mettraient en avant le non respect de la loi Evin par la porte-parole du gouvernement, surprise à fumer dans un lieu public pour les uns ou sur un lieu de travail à usage collectif pour les autres. Public? Collectif? Vite dit! Elle était seule! Et puis, elle fumait quoi, Sibeth? Et pourquoi? Peut-être, après tout, s'agissait-il d'une innocente bouffée de clope à l'eucalyptol pour prévenir une sibillance pré-asthmatiforme? D'une fumette de CBD pour anéantir une migraine tenace née de la surcharge chronique d'un job éprouvant, ou bien encore, à titre préventif, se prémunir de quelque bouffée d'attaque de panique? Un petit plus licite, apte à vous rendre zen, avant d'entrer en lice pour affronter la féroce Apolline de Malherbe, particulièrement attachée à déchirer à belles dents les représentants du gouvernement ayant le malheur de passer à portée de ses griffes laquées. Notez que ce jour-là, lorsque enfin de Malherbe vint, ce fut pour faire amende honorable et présenter ses excuses aux téléspectateurs. Sibeth, elle, se contenta d'un sourire mutin à l'évocation des faits. Attitude normale, elle n'avait rien à se faire pardonner. Si ce n'est – mais en fut-elle consciente? – d'avoir, pour évoquer l'action d'Emmanuel Macron, abusé de l'expression: « *le Président de la République a souhaité faire...* » À notre connaissance, les souhaits ne sont pas des actes et ils sont rarement suivis des réalisations escomptées. Ce qui crée bien de la rancune chez ceux qui attendent. ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

POUR FACILITER LA RENCONTRE  
DE NOS FIDÈLES LECTEURS AVEC  
LES ANNONCEURS INSULAIRES,  
ICN A CONFIE LA RÉGIE  
DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE  
À CORSE REGIPUB  
ET VOUS REMERCIE  
PAR AVANCE POUR L'ACCUEIL  
QUE VOUS RÉSERVEREZ  
À STÉPHANE BRUNEL  
ET SON EQUIPE...

**CORSE REGIPUB SAS**

**M. STÉPHANE BRUNEL**

**TÉL. 0612 03 52 77**

**mail: brunel.stephane@yahoo.fr**

## Être masqué

Dans le monde d'avant, le masque était considéré comme un accessoire utile pour les professions à risque, un attribut complétant un déguisement ou une possible expression visuelle d'un trouble obsessionnel compulsif, la germophobie. Dans le monde d'aujourd'hui, il est désormais un complément presque incontournable de nos tenues de sortie à l'instar d'un sac à main, d'une cravate ou d'une écharpe.

Croiser quelqu'un portant un masque ne nous inquiète presque plus voire nous rassure dans certaines circonstances. Alors, on peut aisément imaginer que d'ici peu, nombreuses seront les entreprises qui proposeront à leurs clients des masques tout à la fois objets utiles pour lutter contre les virus et objets-marchandises de leur communication. Ils seront vendus pour satisfaire les victimes de la mode les recherchant pour les assortir à leurs vêtements et, mieux se mettre ou les mettre en vedette dans cette société du spectacle théorisée par Guy Debord. Ou bien, ces masques seront offerts pour inciter au respect des gestes «barrière» mais aussi propager le plus largement possible l'identité visuelle de ces dites-sociétés lors, par exemple, de prochaines vacances.

Depuis le 11 mai, quand il est obligatoire, nous portons un masque pour protéger les personnes alentours que nous croisons, à qui nous parlons. Pourtant je m'interroge sur un autre message plus insidieux, plus silencieux que tout individu masqué véhicule librement sans le vouloir réellement. Un discours qui se trouve être un autre masque de nos actions, celui qui annihile ce qui nous distingue les uns des autres, ce qui nous rend unique. Je veux parler de ces humeurs, ces pensées que nous exprimons avec les mouvements de nos lèvres, les frémissements de nos narines, les grimaces de notre bouche. Si le masque à l'avantage de nous couvrir d'une contamination virale, il a aussi l'inconvénient d'étouffer nos sourires, de rendre illisible –parfois inaudible – les mots dessinés par nos lèvres et de dissimuler notre bouche qui ne peut plus biser ou embrasser.

Alors durant un temps indéterminé, et si nos yeux ne sont pas eux aussi masqués par des lunettes teintées, seuls les clignements de nos paupières et l'intensité, la mobilité, le croisement de nos regards vont nous permettre d'exprimer ou de comprendre ces émotions confinées. La tache si elle s'avère ardue semble nécessaire pour qu'aucun masque de tissu aussi exigible soit-il ne transforme les êtres masqués que nous sommes devenus en futurs hommes invisibles. ■

**Dominique PIETRI**

PASSEPORT SANITAIRE

# CES PROS QUI SONT POUR



Photos DR

***Le principe d'un passeport sanitaire pour toute personne arrivant en Corse ne fait manifestement pas l'unanimité.***

***Comprendre par là qu'il y a ceux qui le rejettent, estimant qu'il signerait l'arrêt de mort d'une saison touristique dont le pronostic vital semble déjà (mal) engagé.***

***Et ceux qui jugent que le principe, loin de rebuter les vacanciers, pourrait conférer à la Corse l'image d'une destination plus sûre.***

**S**i le préfet de Corse, Franck Robine, a précisé que certaines restrictions étaient pour l'heure de mise (ni pique-nique, ni barbecue, ni consommation d'alcool et un accès autorisé uniquement du lever au coucher du soleil), la concertation avec les maires s'est soldée le 19 mai par l'annonce d'une réouverture de l'accès «en statique» sur la quasi totalité des plages de l'île dès le 21 mai. La Corse renoue donc officiellement avec son image de destination balnéaire. Reste à voir si, dans l'hypothèse où le déconfinement se poursuit comme espéré, fréquentation estivale il y aura. Et selon quelles modalités.

Adoptée le 7 mai dernier par l'Assemblée de Corse, la proposition de l'exécutif régional d'instaurer un passeport sanitaire, le Green pass, a depuis lors déjà fait couler beaucoup d'encre. L'idée, défendue à l'Assemblée nationale par le député Jean-Félix Acquaviva, a été écartée par le ministre de la Santé, Olivier Véran qui déclarait: «*La gestion du risque est nationale. La différenciation n'est pas dans mes valeurs*». Elle n'a pour autant pas semblé choquer le ministre de l'Intérieur qui, le 10 mai, se disait ouvert à la discussion. Si l'éventualité d'une telle mesure a dernièrement trouvé un écho favorable auprès des différents représentants du monde de la santé en Corse qui se sont exprimés collectivement dans une lettre ouverte adressée aux décideurs le 18 mai, elle a par ailleurs été vivement critiquée par Jean-Charles Orsucci, maire de Bonifacio et président du groupe Andà per dumane ainsi que par Jean-Martin Mondoloni, président du groupe Per l'avvene. Propriétaire de l'hôtel 5 étoiles Casadelmar, à Porto-Vecchio, président du Cercle des grandes maisons corses, Jean-Noël Marcellesi, a conduit la charge contre le Green pass qui, déclarait-il le 11 mai sur l'antenne d'Europe 1, n'apporterait «*strictement aucune garantie sanitaire*» mais constituerait plutôt une «*forme inacceptable de ségrégation sanitaire*». Cela étant, il est aussi des professionnels de l'hébergement et de la restauration qui ne se reconnaissent pas dans cette prise de position et pour qui la mise en place d'un dispositif de type «passeport sanitaire» pourrait au contraire, sinon sauver une saison, permettre de positionner la Corse comme une destination où la sécurité des vacanciers comme de la population locale est privilégiée.

**Pour Olivier Antonini**, gérant de la résidence de vacances Cala di sole, à Algajola, tout est une question de pédagogie et de «*communication bienveillante*». Il s'agit aussi, dit-il «*de mettre les gens en situation de responsabilité et non de les infantiliser, les réprimander ou les juger, ce qui ne peut que conduire à des comportements ordaliques*». Voilà 20 ans qu'il gère cette entreprise familiale, qui reçoit des vacanciers de Pâques à la Toussaint, compte 3 salariés permanents et 3 saisonniers, tous recrutés sur place et fidélisés depuis plusieurs années. Mais la pandémie et le confinement l'ont contraint à renoncer à ces em-

bauches. «*Au vu des annulations que j'ai pu enregistrer et que je continue à enregistrer, nous allons travailler en effectif réduit*». Le Cala di sole, qui ne mise pas sur la seule période estivale, réalise en moyenne 550 séjours annuels. «*Là, nous sommes déjà sous la barre des 200, et si les désistements se poursuivent, il faudra se satisfaire de 150 à 180 séjours*». Pour autant, il est favorable au principe d'un passeport sanitaire, tout comme d'ailleurs à la généralisation des tests pour la population insulaire. «*Je ne crois pas que la mise en place du Green pass aurait pour effet de mettre cette saison en péril. Elle est, quoi qu'il en soit, déjà compromise. Les tour opérateurs sont déjà passés à la préparation de la saison suivante. Et ont licencié du personnel. J'aurais très franchement préféré mettre la main à la poche pour offrir moi-même un test à mes clients que de devoir ramasser un gadin pareil. Je ne suis d'ailleurs pas certain que ce soit la perspective d'un test qui fasse reculer les candidats aux vacances en Corse. Outre que ce confinement a remis beaucoup de choses en question pour nombre de clients, il y a aussi le fait que pour venir ici, insularité oblige, il faut emprunter des moyens de transport qui impliquent de se retrouver dans un espace clos, en compagnie d'autres personnes, et de respecter un certain nombre de contraintes. Donc un test représente peut-être une contrainte supplémentaire, mais il apporte également un «plus» en terme sanitaire. D'ailleurs, ceux qui sont des habitués, connaissent les contraintes liées à l'insularité et maintiennent leur séjour ne trouvent pas l'éventualité d'un test aberrante. Parmi les clients qui ont confirmé leur venue, un seul m'a fait savoir qu'il pourrait renoncer en cas de mise en place d'un passeport sanitaire*». Olivier Antonini se prépare donc à faire avec...

**«Parmi les clients qui ont confirmé leur venue, un seul m'a fait savoir qu'il pourrait renoncer en cas de mise en place d'un passeport sanitaire»**

Ou plutôt sans: «*Ce sera une année blanche. On devrait pouvoir cela dit passer ce cap; c'est une vieille affaire, créée en 1986, qui en 1989 a dû faire face aux conséquences d'un long mouvement social et au krach de la lire italienne, lorsque les tour opérateurs ne payaient plus. On n'a pas contracté d'emprunt très lourd et on n'est pas dans une logique qui consiste à ne miser que sur la période estivale. Reste que la casse économique y est. Mais on peut encore espérer prévenir la casse sanitaire*». Il s'interroge, par contre, sur les enseignements à tirer de cette crise, notamment en matière de «*modèle économique, sur le long terme: le tourisme m'a offert la liberté de travailler en étant affranchi des assujettissements locaux, mais c'est*



OLIVIER ANTONINI,  
CALA DI SOLE,  
ALGAJOLA

*«C'est aussi une activité bâtie sur du sable. Et j'encourage les miens à considérer un autre modèle ou à aménager le modèle actuel.»*

aussi une activité bâtie sur du sable. Et j'encourage les miens à considérer un autre modèle ou à aménager le modèle actuel».

**À Bonifacio**, Xavier Lorenzi dirige le restaurant Kissing pigs qu'il a fait le choix de maintenir ouvert à l'année. «En 20 ans, c'est la première fois qu'on ferme aussi longtemps!» Habituellement, le Kissing pigs emploie 4 personnes en CDI, embauchées dans l'île, et, pour faire face à un pic d'activité estival, fait appel à des saisonniers. Fermée depuis la mi-mars, l'entreprise a dû se résoudre à mettre son personnel au chômage partiel et à recourir à un emprunt garanti par l'Etat. Le restaurant, qui s'apprête à rouvrir, en appliquant le protocole établi pour la restauration, qui implique de réduire drastiquement le nombre de places, dans la salle principale comme sur les deux petites terrasses de l'établissement, a investi dans des séparations en plexiglas. «On va s'adapter». Pour cette reprise à petits pas, il ne recrutera pas de saisonniers, généralement venus d'autres régions. «S'il représente une part importante du PIB, je ne suis pas persuadé que le tourisme soit un moteur de la création d'emplois en Corse, note Xavier Lorenzi. Notamment pour l'emploi saisonnier dans la restauration, et je ne pense pas que l'explication soit que les jeunes d'ici ne veulent pas travailler, comme on l'entend souvent, mais parce que la restauration n'est pas forcément un métier attractif lorsque la perspective se résume à faire la plonge au mois d'août». Le restaurateur bonifacien se dit favorable à un passeport sanitaire, quand bien même il ne garantirait pas un risque zéro. «Il peut permettre malgré tout de limiter le risque de propagation. On nous répète qu'il faut apprendre à vivre avec le coronavirus. Dans la mesure où on ne sait pas où on va, il est nécessaire de prendre des mesures de prévention et de sécurisation. Et pour une île, la mise en place de contrôles pour les arrivants est une bonne solution. L'objectif, c'est aussi de rassurer les vacanciers, de donner de la Corse l'image d'une destination «safe». De la même façon que des vaccins sont indispensables pour voyager dans certains endroits et que les voyageurs l'acceptent, pourquoi n'accepterait-on pas le principe d'un passeport sanitaire qui, demain, sera peut-être la norme pour voyager? Pour moi, précise-t-il, il ne s'agit absolument pas d'une ques-

tion politique mais d'une question sanitaire. Il ne faut surtout pas répéter les mêmes erreurs qu'en février en prenant les choses à la légère, en sous-estimant les risques.» Pour Xavier Lorenzi, plus que de sauver la saison, il va s'agir de limiter les dégâts. «D'ailleurs, à supposer que les gens aient la volonté et les moyens de venir, je ne vois pas comment on pourrait accueillir cette année, dans de bonnes conditions, près de 1,6 million de personnes entre juillet et septembre. J'entends par ailleurs certaines voix s'élever pour suggérer d'assouplir les conditions d'utilisation du domaine public. L'épidémie et ses conséquences économiques ne doivent pas être le prétexte à revenir sur les règles et les lois.» Par contre, ajoute-t-il, cette crise pourrait donner lieu à certaines prises de conscience. «Peut-être serait-il temps de se rendre compte que tourner sur trois mois d'été ne fait pas vivre tout le monde et que la somme des intérêts particuliers ne fait pas l'intérêt général.»

À quelques milles de Bonifacio, la Sardaigne, île-sœur mais aussi destination concurrente, s'apprête à redémarrer. Lors d'une émission en direct sur la Rai 3, le 19 mai, Christian Solinas, président de la Région autonome, a réaffirmé son intention de mettre en place un passeport sanitaire, idée qui à présent semble faire également son chemin en Sicile. Comme en Corse, cette initiative a aussi ses détracteurs, la Confcommercio de l'île a fait part de ses craintes, estimant que cette initiative risquait de «mettre le tourisme à genoux». La mesure a également été critiquée, toujours sur la Rai 3, par le Pr Massimo Galli, virologue à l'hôpital Sacco de Milan, qui a émis des doutes sur l'efficacité totale des tests envisagés. Rien ne peut garantir à 100% que quelqu'un puisse arriver sans risque, a-t-il mis en avant, expliquant notamment qu'un test négatif ne garantit pas que la personne testée ne sera pas positive par la suite, compte tenu des délais d'incubation. Il a également exprimé ses réserves sur le fait que le coût de ce test (environ 30 euros) doit être supporté par les vacanciers et non par la Région autonome. Arguments qui n'ont pas ébranlé la détermination de Christian Solinas qui a tenu à préciser que le coût des tests serait compensé par un bonus en termes de prestations touristiques. Les plages sardes sont accessibles depuis le 18 mai. Par ailleurs, dans la perspective d'une reprise du tourisme, les maires sardes envisagent diversement l'accès aux plages. Certaines communes pourraient imposer un numerus clausus. La commune de Domus de Maria, qui avait avancé l'idée d'un ticket d'accès à un euro pour sa plage de Chia a renoncé à cette initiative qui visait à permettre de financer la surveillance de la plage et la sensibilisation des baigneurs au respect des gestes de prudence: la Région autonome assumera ces coûts. Selon Christian Solinas, alors que la Sardaigne enregistrerait une perte de 70% de sa clientèle touristique, la notion de sécurité devrait être déterminante pour le choix d'une destination. ■ Elisabeth MILLELIRI

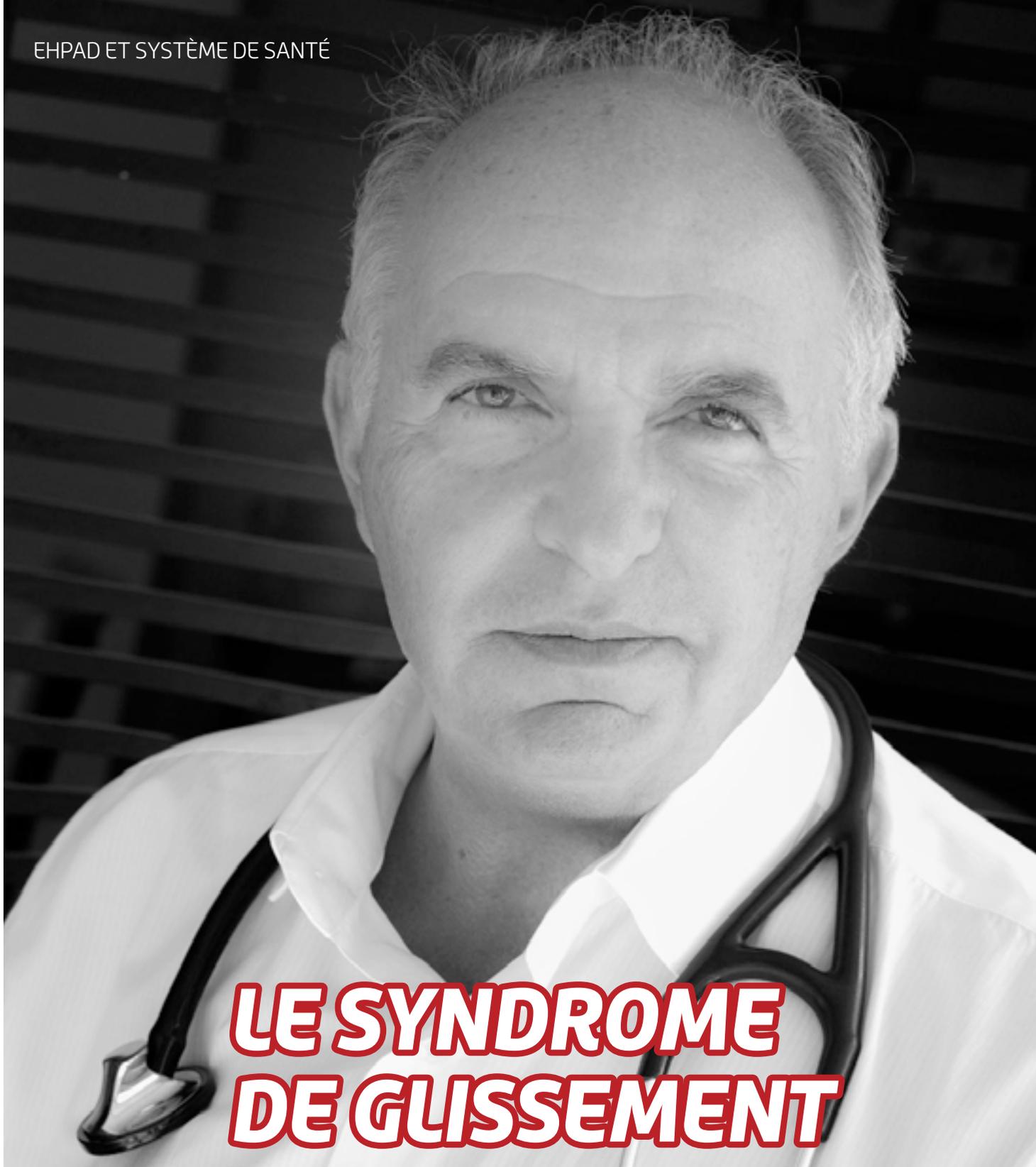


XAVIER LORENZI,  
KISSING PIGS,  
BONIFACIO

*«Peut-être serait-il temps de se rendre compte que tourner sur trois mois d'été ne fait pas vivre tout le monde et que la somme des intérêts particuliers ne fait pas l'intérêt général.»*

*«Pour moi, il ne s'agit absolument pas d'une question politique mais d'une question sanitaire. Il ne faut surtout pas répéter les mêmes erreurs qu'en février en prenant les choses à la légère, en sous-estimant les risques.»*

EHPAD ET SYSTÈME DE SANTÉ



## LE SYNDROME DE GLISSEMENT

*On déplorait en Corse, au 18 mai 2020, 72 décès dus à la Covid-19 dont 13 en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).*

*Sur les 28 Ehpad que compte l'île, 5 seulement ont eu à signaler des cas liés à la maladie, un confinement strict ayant été appliqué.*

*Le Dr Laurent Caporossi, après de longues années d'exercice en libéral – il s'est installé à Lucciana en 1976 et a pris sa retraite de généraliste en 2013 – a accepté une activité de médecin coordonnateur en Ehpad, fonction qui implique des connaissances et une formation spécifique.*

*L'Ehpad Saint-André à Furiani, où il exerce, a été à ce jour épargné par le Coronavirus. Reste que ces mesures rigoureuses, comme le déplorent de nombreux soignants, ont pu avoir un impact sur l'état psychologique des pensionnaires.*

### **Quel est le rôle du médecin coordonnateur et quelles sont ses missions au sein des Ehpad?**

Le médecin coordonnateur n'est pas qu'un soignant avec une relation duelle médecin/malade. Il apporte ses compétences gérontologiques avec pour objectif la qualité de la prise en charge des résidents. Nous participons à l'élaboration du projet de soin qui détermine les modalités de prise en charge, nous sommes responsables de l'évaluation gérontologique – le niveau de dépendance s'évaluant en fonction d'une grille (AGGIR) et le niveau des besoins en soins médicaux en fonction d'une autre grille (PATHOS). Nous participons également, avec la direction et les soignants, au projet de vie de chaque personne. Par ailleurs, le médecin coordonnateur établit un rapport annuel d'activité qui analyse la situation des pensionnaires sous un angle gériatrique, commente les actions entreprises par l'équipe médicale et paramédicale, prodigue des recommandations et soutient le directeur dans ses négociations budgétaires. Bref, le médecin coordonnateur est le conseiller technique gériatrique du directeur. Au sein de l'Ehpad Saint-André dans lequel j'exerce mes fonctions, je travaille en collaboration avec le Dr Maylis Olmiccia, médecin traitant.

### **Quelle était la situation des Ehpad avant l'apparition de la Covid-19?**

Les résidents sont à 28% des hommes pour une moyenne d'âge de 80 ans et à 72% des femmes pour une moyenne d'âge de 87 ans. Ils ont en général un niveau de dépendance élevé en raison de leurs troubles (troubles à la marche, troubles cognitifs...). En effet, ces établissements, qu'on appelait jadis «maisons de retraite», sont des structures médicalisées qui ont pour vocation d'accueillir des personnes âgées dépendantes ou en perte d'autonomie. Le Saint-André comprend une résidence séniors pour des personnes autonomes mais néanmoins fragiles en raison de leur âge et un Ehpad offrant un accueil de 115 lits, répartis en différentes unités. On y trouve notamment, depuis 2012, une unité d'accueil et d'accompagnement de personnes souffrant d'Alzheimer ou de pathologies apparentées, puis un accueil de jour, etc. Avant le confinement, l'établissement était un espace de vie offrant des activités multiples et stimulantes (animations avec chanteurs, spectacles, danse, jeu de société, promenades, etc.) Les familles étaient présentes auprès de leur proche sans limitation de temps. Le pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) et l'accueil de jour fonctionnaient...

### **Quelles ont été les mesures prises à l'arrivée du virus?**

Ce fut compliqué. L'ARS, dans cette situation épidémique, nous inonde de directives quasi quotidiennes faites de recommandations, de préconisations, de contrôles perturbants et anxiogènes, le tout associé à une gestion comptable des masques et autres matériels de protection (sur-blouses par exemple) qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'Ehpad, mais qui se sont révélés rares ou inappropriés. Ce qui a entraîné une «débrouillardise généralisée». Les soignants ont fait au mieux avec les moyens du bord! Pour notre part, concernant le personnel, nous avons mis en place un sas à l'entrée. Dès l'arrivée, la prise de température est systématique, chacun se change, les tenues sont lavées chaque jour, le port du masque chirurgical est obligatoire, les mains sont nettoyées régulièrement avec un liquide hydro-alcoolique ou lavées au savon. Tout membre du personnel présentant un syndrome fébrile est reconduit à son domicile pour une période de 14 jours avec demande de test. Une campagne de sérologie généralisée (antigène et anticorps) a d'ailleurs été menée dès fin avril suivie d'une deuxième en début de déconfinement (autour du 10 mai) à la demande de l'ARS. Elles se sont avérées négatives. Concernant les résidents, chaque personne événement de santé suspect (fièvre, toux...) est

isolée et protégée. Un test virologique nasal Covid et un test sérologique sont réalisés. Aucun à ce jour n'est revenu positif. L'Ehpad a néanmoins ouvert un «espace Covid» de 8 chambres (appelé désormais «espace Tampon») avec un personnel formé et équipé selon les recommandations de l'ARS. Une seule résidente y a brièvement séjourné pour suspicion mais elle a été déclarée négative après plusieurs tests et son état de santé s'est amélioré. Par ailleurs, dès l'apparition de la maladie, les résidents ont vu les visites des familles limitées à deux par semaine et réduites dans le temps, la prise de température frontale des visiteurs étant systématique. Ils ont dû rester cantonnés dans leurs espaces de vie aux étages. Fin mars, quand le confinement a été déclaré, conformément aux recommandations de l'ARS, l'interdiction de visites des familles a été imposée et les résidents ont été confinés dans leurs chambres. Ce sont des directives parfois difficiles à mettre en place en raison du degré d'atteinte cognitive de la personne âgée. Nos pensionnaires ont souffert aussi de ne pas voir leurs proches même si le personnel, pour maintenir le lien, a organisé des liaisons téléphoniques et visio par Skype ou Familizz.

### **Quelles ont pu être les conséquences de cet isolement pour les personnes âgées?**

Nécessairement, ces mesures, cette situation inédite, ont créé un climat anxiogène chez les résidents, mais aussi chez les soignants et chez les familles. Le confinement en chambre a eu des conséquences très importantes: on a rapidement noté la présence d'un syndrome de glissement, avec la perte du goût de vivre, le refus d'exécuter les gestes essentiels du quotidien comme manger, se laver ou se lever, accompagné souvent d'angoisses. Ce syndrome peut avoir des conséquences catastrophiques pour la personne âgée.

### **Le déconfinement doit être plus simple à mettre en œuvre...**

Pas du tout. Il ne peut se faire que de façon très progressive et ne remet pas en question les protocoles établis par l'ARS (Plan bleu). Une forme de confinement reste nécessaire face à la fragilité de notre population. Cependant, en maintenant les mesures barrières (distanciations physiques, masques, absence de regroupements, surveillance du personnel, prise systématique de la température), il faut faire évoluer les choses, renforcer la relation entre résidents et familles pour contrer ce terrible syndrome de glissement.

### **Que se passe-t-il en cas d'hospitalisation?**

La relation Ehpad/hôpital n'est vraiment pas simple et se révèle parfois kafkaïenne. L'absence de communication, la difficulté à trouver le bon interlocuteur, l'incompréhension dans la prise en charge rendent difficile le passage de la personne âgée aux urgences ou dans les services hospitaliers. On a même parfois le sentiment que la personne âgée n'est pas bienvenue à l'hôpital. Mais que voulez-vous, c'est tout le système de santé qui est malade! L'hôpital n'en est qu'un maillon. Avec les urgences et la médecine de ville, tout reste globalement à réformer et à renforcer.

### **Mais l'Etat versera une prime aux personnels de santé qui se sont battus contre le virus et les mettra à l'honneur le 14 juillet. Il promet aussi de leur décerner des médailles. A-t-il compris vos attentes?**

Comment dire... le monde de la santé n'attend pas de primes exceptionnelles ni de médailles honorifiques! Il a besoin de retrouver le sens de son engagement, un personnel suffisant et formé, des équipements et matériels adaptés, une valorisation des salaires, la disparition de décisions technocratiques inappropriées... En clair: nous avons besoin d'une révision globale mais efficace du système de santé. ■ **Propos recueillis par Claire GIUDICI**

*«On a même parfois le sentiment que la personne âgée n'est pas bienvenue à l'hôpital. Mais que voulez-vous, c'est tout le système de santé qui est malade!»*

# CARNETS DE BORD

## MÉDAILLES, VACANCES ET CINÉMA

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, *La Vie*, *Le Parisien*, *Le Figaro* et *L'Opinion*. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de  
*À quoi servent les députés?* (Larousse, 2008),  
*Le Fait du Prince* (Calmann-Lévy, 2017),  
*Le Tour de France et la France du Tour* (Calmann-Lévy, 2019).



La politique politicienne est de retour. Ce n'est pas celle que l'on préfère, mais on ne la déteste pas pour autant. Avec le départ d'un quarteron de députés, la République en marche ne va plus avoir la majorité à l'Assemblée nationale, qui est à 289 députés. Elle n'en a plus que 288. Est-ce si grave? À part en 1968 pour les gaullistes, 1981 pour les socialistes et donc 2017 pour les macronistes, un parti n'a jamais eu la majorité à lui tout seul. Les centristes pour la droite, les communistes et les radicaux pour la gauche ont, au fil des législatures, ajouté leur poids au parti dominant, que ce soit le RPR ou le PS. Cette fois, les 46 élus MoDem, si malheureux depuis trois ans face à l'indifférence de la République en marche, vont enfin trouver une raison d'exister. François Bayrou sera content. C'est très bien ainsi: une majorité écrasante et dominante ne fait jamais de bien au bon fonctionnement démocratique. Plus délicate semble être la situation du Premier ministre, Edouard Philippe. Il apparaît de plus en plus comme celui qui «tient la boutique». Il est solide, sérieux, pédagogue, grave sans susciter la panique dans son travail d'explication sur le Covid-19. La polémique sur les masques et les tests est [provisoirement] enfouie sous le tapis. Les sondages s'en ressentent: dans une étude réalisée par l'Ifop pour le JDD, ce sont désormais 44 % des Français qui «font confiance» au gouvernement pour gérer la crise. C'est cinq points de mieux qu'il y a deux semaines.

Autre sondage: dans le dernier baromètre Ifop pour *Paris-Match*, Edouard Philippe gagne 14 points en deux mois et, avec 57%, s'installe à la deuxième place des personnalités politiques dont les Français ont la meilleure opinion, derrière l'intouchable Nicolas Hulot [71%]. Ça ne fait pas forcément d'Edouard Philippe un présidentiable: Bernard Kouchner, Jack Lang et Simone Veil ont longtemps occupé les premières places de cette même étude.

Mais les présidents n'aiment pas que leur Premier ministre les dépasse en popularité. Emmanuel Macron [48% dans le même sondage] s'agace, c'est une évidence malgré les démentis officiels, de voir qu'en première ligne, Edouard Philippe réussit plutôt mieux que lui.

Renvoyer un Premier ministre après une grave crise? Cela semble incongru et, pourtant, c'est déjà arrivé! En juillet 1968, le général de

Gaulle avait remplacé à Matignon Georges Pompidou par Maurice Couve de Murville. En mai 68, à côté d'un général d'abord dépassé par les événements, Pompidou était, lui aussi, apparu comme l'homme qui tenait la maison. On connaît la suite.

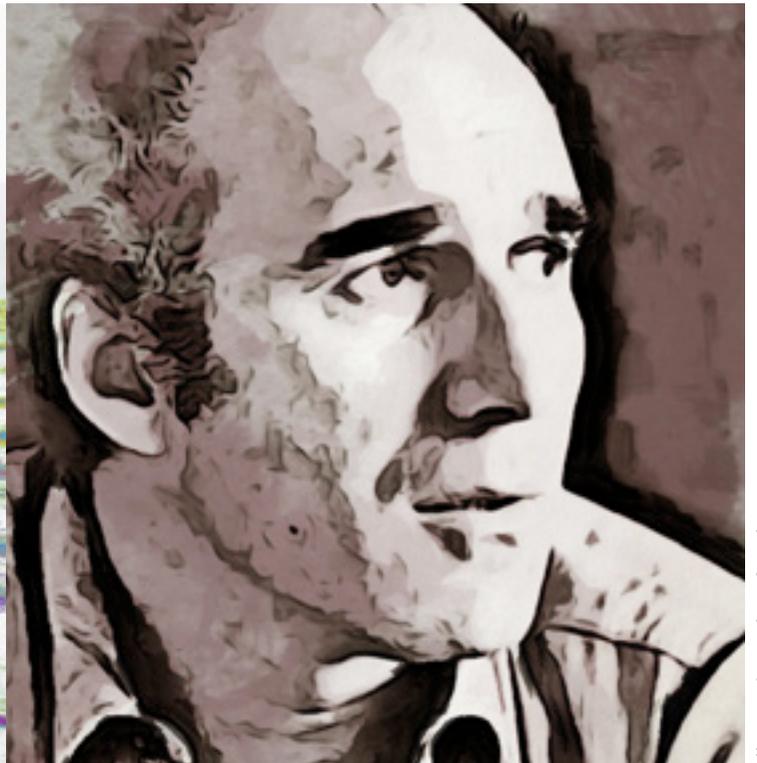
Les ministères et les salles de rédaction bruissent donc des bruits de remaniement. Mais avec qui à Matignon? Longtemps considéré comme un remplaçant possible, le «chouchou» du président, Jean-Michel Blanquer, a souvent été à la peine dans la période récente; Jean-Yves Le Drian est cité comme il l'était du temps de François Hollande; le ministre des Finances, Bruno Le Maire, joue des coudes pour se mettre en avant, avec de bons relais médiatiques, mais ça se voit un peu trop; François Bayrou y pense sûrement, mais il est sous le coup d'une procédure judiciaire.

Dans ce genre de circonstances, il faut se garder de faire des paris: on perd à tous les coups. On pourrait établir la très longue liste de ceux qui ont été favorisés et ne sont jamais devenus chefs du gouvernement: Olivier Guichard nommé cent fois dans la presse sous le septennat de Georges Pompidou, Jacques Delors du temps de Mitterrand, Philippe Séguin à l'époque de la dissolution de l'Assemblée par Jacques Chirac, François Léotard quand il se croyait un destin national, Simone Veil en raison de ses bons sondages... Nicolas Sarkozy se serait bien vu à Matignon avant d'être président et Valéry Giscard d'Estaing après l'avoir été; le nom de Bertrand Delanoë [qui n'en avait pas envie] est souvent revenu et Jean-Louis Borloo a souvent fait croire qu'il était quasiment nommé...

En recherchant dans les archives, on trouve même parmi les premiers ministrables des noms d'hommes éminents mais un peu oubliés: je viens de tomber sur celui de Louis Le Pensec, qui fut ministre socialiste de la Mer. Et j'ai le souvenir d'une courte période où Michel Delebarre, alors maire de Dunkerque et ministre du Travail, était présenté comme un prétendant sérieux à la fin des années 1980. Parfois, c'est l'outsider qui gagne: le 15 mai 1991, la nomination d'Edith Cresson stupéfia tout le monde. Patience, donc...

### VOUS REPRENDREZ BIEN UNE MÉDAILLE?

Décidément, depuis Napoléon, la distribution de hochets fait partie des prérogatives préférées des chefs d'Etat. Voilà qu'Emmanuel



Illustrations d'après photos DR

Macron ressort des tiroirs la « médaille de l'engagement » pour récompenser les soignants qui ont œuvré pendant l'épidémie. Il s'agit d'une décoration créée à l'occasion de l'épidémie de choléra qui avait frappé la France en 1884. Comme on l'a vu, les personnels soignants ne semblent pas conquis par l'initiative présidentielle. Une breloque ? Non, merci ! Ce qu'ils veulent, ce sont des moyens et, pour la plupart, des salaires plus élevés. Ils n'ont pas tort : est-il normal que la France figure au 28<sup>e</sup> rang (sur 32) des pays classés par l'OCDE pour le niveau de rémunération de ses infirmières, dont le salaire est de 6 % inférieur à la moyenne des salariés français ? Ce n'est pas un chèque-vacances, pas plus que des applaudissements ni même une prime, qui améliorera la situation. Encore moins une décoration.

Mais, décidément, c'est un sujet qui travaille les présidents. Après les attentats de novembre 2015 et les attentats au stade de France, sur les terrasses et au Bataclan, François Hollande avait eu l'idée de donner la Légion d'honneur aux 130 victimes. Le grand chancelier de la Légion d'honneur, le général Jean-Louis Georgelin (qui veille désormais sur le chantier de Notre-Dame) lui expliqua en tête-à-tête que la Légion d'honneur n'a jamais été donnée à des victimes et qu'elle n'est pas faite pour cela. Bras de fer entre les deux hommes. François Hollande est prêt à annoncer sa décision lors de son message de vœux aux Français, le 31 décembre. Le général Georgelin sort alors une idée de son képi, la soumet à François Hollande et fait en sorte que le président finisse par être persuadé d'avoir eu l'idée lui-même : ainsi est créée la « médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme »...

### DES VACANCES ? OUI, ÉVIDEMMENT

Une petite phrase prononcée par Édouard Philippe a enflammé les réseaux sociaux : « *Les Français pourront partir en vacances en juillet et août.* » Sur Facebook et Twitter, une armée de Parisiens privilégiés, de retraités actifs et de donneurs de leçons méprisants se sont insurgés : comment ? Le pays traverse une crise sanitaire et économique sans précédent, et ces fainéants de Français pensent à leurs vacances ? Quel scandale !

J'avoue que j'ai eu du mal à comprendre la polémique. D'abord parce que, pendant le confinement, les salariés français ont continué à travailler, soit à domicile soit, pour quelques millions d'entre eux, dans leur entreprise comme d'habitude. Ensuite, parce que les effets psychologiques du confinement, du déconfinement et de l'épidémie elle-même ont épuisé beaucoup de monde. Les médecins commencent à en constater les effets : problèmes de sommeil, angoisses, dépression... Tout le monde aura donc bien mérité un peu de repos. Pas forcément pour aller bronzer sur les plages mais, tout simplement, pour voir des proches à l'autre bout de la France. Ou pour se reposer. Avant une rentrée qui sera à hauts risques sur le plan économique, avec un virus qui sera sans doute toujours présent, ce ne sera pas du luxe. Enfin, le tourisme représentant en France 7% du PIB et deux millions d'emplois, faire repartir la machine économique dans ce secteur devrait être considéré comme un acte civique, pas comme un scandale.

### UN HÉROS DES TRENTE GLORIEUSES

Ce n'est sans doute pas, comme l'ont assuré des titres faits trop vite, « le dernier géant » du cinéma français. Il reste, que diable, Delon, Belmondo, Depardieu ! Mais Michel Piccoli, qui parle peu aux plus jeunes, a marqué de son empreinte une époque : celle des Trente glorieuses. Il a été le formidable Don Juan filmé par Marcel Bluwal pour une télévision en noir et blanc ; le partenaire de Brigitte Bardot et de Romy Schneider, d'Yves Montand et de Serge Reggiani ; l'interprète d'Alfred Hitchcock ; le héros majeur des films de Claude Sautet, où l'on conduit des voitures trop rapides avant de se retrouver dans des cafés enfumés, toujours la cigarette aux lèvres. Michel Piccoli fut une sorte de miroir pour beaucoup de « baby-boomers », mais d'abord un formidable comédien qui ne tomba pas dans les pièges du star-system. Dans *Habemus papam*, en 2011, il avait interprété devant la caméra de Nanni Moretti un pape en proie au doute. On l'aurait bien vu en président de la République, genre « Force tranquille », s'adressant aux Français pendant une crise sanitaire. Il les aurait sûrement rassurés. ■



## CREATION DE SOCIETE

N° 01



### Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier

32, boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 11 mars 2020, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :  
Dénomination : **NOVEMBER 110**  
Forme : Société par Actions Simplifiée  
Siège : Tozza, U Mureddu, 20135 CONCA  
Capital : 2000 € par apport en numéraire  
Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration traditionnelle, vente de plats à emporter, livraison à domicile.  
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : Toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, sont soumises au respect du droit de préemption conféré aux associés et à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJaccio.

Présidente : Monsieur **Pierre-Paul LECIA**, demeurant Tozza, U Mureddu, 20135 CONCA.

Mention sera faite au RCS d'AJaccio.

N° 02



## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée  
DÉNOMINATION : **EARL DOMAINE AGRISULA**  
SIEGE SOCIAL : 3625 Route d'Antisanti 20270 ALERIA  
OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire : - les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; - les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;  
DUREE : 99 années  
CAPITAL : 7500 euros  
GERANCE : **CASCIANI Marie Laure** demeurant résidence Tanghiccia, Entrée A. Migliacciaru. 20243. Prunelli Di Fium'Orbu.  
**IMMATRICULATION** : au RCS de Bastia.

N° 03



### Etude de Maître

**Bernadette CESARI,**

Notaire à Sartène (Corse-du-Sud),  
1, Avenue Hyacinthe Quilichini

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (Corse du Sud), 1 avenue Hyacinthe Quilichini, soussigné, le 14 mai 2020, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :  
La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.  
La dénomination sociale est : **CASA SANTONI**.  
Le siège social est fixé à : PROPRIANO (20110), 41 rue du 9 septembre.  
La société est constituée pour une durée de 15 années.

Associés : Monsieur Pierre Toussaint SANTONI, Commerçant, et Madame Innocente GIACOMONI, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à PROPRIANO (20110) quartier St Joseph. Monsieur est né à AJACCIO [20000] le 8 novembre 1939. Madame est née à PROPRIANO (20110) le 2 août 1939.

Madame Janine SANTONI, Professeur des écoles, épouse de Monsieur Gaëtan BELLAMY, demeurant à AJACCIO [20000] Bois des Anglais. Née à AJACCIO [20000] le 9 août 1964.

Monsieur Jean-Pierre SANTONI, Gérant de société, demeurant à PROPRIANO [20110] 21 Quartier Saint Joseph. Né à AJACCIO [20000] le 21 février 1971.  
Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE EUROS (253.000,00 EUR).

Les apports sont : 1°) Apport en numéraire : Monsieur Pierre SANTONI et Madame Innocente GIACOMONI, son épouse, apportent la somme de MILLE EUROS [1000,00 EUR].  
2°) Apports en nature : - Monsieur Pierre Toussaint SANTONI, et Madame Innocente GIACOMONI, son épouse apportent : L'usufruit du bien ci-après désigné. Valeur de 75 600,00 EUR.

- Madame Janine SANTONI, épouse de Monsieur Gaëtan BELLAMY, apporte : UN TIERS (1/3) en nue-propriété du bien ci-après désigné. Valeur de 58.800,00 EUR.  
- Madame Nathalie Octavia Blanche SANTONI, épouse de Monsieur Jacques CECCHINI apporte : UN TIERS (1/3) en nue-propriété du bien ci-après désigné. Valeur de 58.800,00 EUR.

- Monsieur Jean-Pierre SANTONI, demeurant à PROPRIANO [20110] 21 Quartier Saint Joseph apporte : UN TIERS (1/3) en nue-propriété du bien ci-après désigné. Valeur de 58.800,00 EUR.  
DESIGNATION DU BIEN IMMOBILIER APORTE : A PROPRIANO (CORSE-DU-SUD) 20110, une maison d'habitation en cours de rénovation cadastrée section : A, N°351. Cet apport étant libre de toutes charges, il s'agit d'un apport pur et simple.  
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur **Pierre SANTONI**, demeurant quartier Saint Joseph, 20110 Propriano.  
La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.  
**Pour avis. Le notaire.**

N° 04

## GUIDICELLI

Société de Participations  
Financières de Profession Libérale  
de Pharmaciens D'officine  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lieu-dit Fiurella  
Bona Corsuccia, 20167 Afa

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 22 avril 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée DE PHARMACIENS D'OFFICINE

Dénomination : **GUIDICELLI**

Siège : Lieu-dit Fiurella - Bona Corsuccia - 20167 AFA

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Détention de titres de sociétés d'exercice libéral de pharmacies d'officines, à l'exclusion de toute exploitation personnelle directe de pharmacie, Mise en œuvre de la politique générale du groupe éventuellement constitué et l'animation des sociétés qu'elle contrôle Assistance financière, administrative et comptable et plus généralement le soutien en matière de gestion à toutes sociétés du groupe par tous moyens techniques existants et à venir Généralement, toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, conformément à l'article 10 de la loi 90-1258 du 31 décembre 1990 et selon la procédure prévue par l'article L. 228-24 du Code de commerce.

Président : Madame **Marie Catherine BULLI**, épouse GUIDICELLI, demeurant Lieu-dit Fiurella - Bona Corsuccia - 20167 AFA  
La **société sera immatriculée** au RCS d'AJaccio.

**Pour avis,  
Le Président.**

N° 05

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp en date du 18 mai 2020, il a été constitué une SCI :

Dénomination : **SCI ORGANZA**

Siège social : 13, Route des Sanguinaires, « Les Jardins de Santa Lina », 20000 AJACCIO

Capital : 500.000,00 €

Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement, vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de prêts

Durée : 99 ans

Gérant : M. **Patrick Max Pierre NOBLE** 13 Route des Sanguinaires - « Les Jardins de Santa Lina » - 20000 AJACCIO

Cession de parts sociales : Libre entre associés ; dans les autres cas, agrément de la collectivité des associés à l'unanimité  
**Immatriculation** au RCS d'AJaccio.

N° 06

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à 11 mars 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : **KASPY**

Siège social : 13, Lotissement San Martino, 2B BORG0

Objet social : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale

- L'administration de société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.069.000,00 euros, constitué à concurrence de 259,00 euros au moyen d'apport en numéraire et à concurrence de 1.068.741,00 euros au moyen de l'apport des parts sociales et actions de Monsieur Thomas BODILIS dans les sociétés dénommées CORSE PROPRE ENVIRONNEMENT, HUGO, CORSE PROPRES MULTISERVICES, MUGO, LUGO, CORSE PROPRE SERVICES.

Gérance : Monsieur **Thomas Jean René Noël BODILIS**, demeurant [20290] BORG0, 13, lotissement San Martino  
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA

**Pour avis,  
La Gérance.**

N° 07

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SANTA MARIA SICHE du 01/04/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination :

**LA MI DO RE BOULANGERIE**

Siège : Avenue Guillaume Tollinchi - 20190 SANTA MARIA SICHE

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS.  
Capital : 1000 euros

Objet : Boulangerie, Pâtisserie, Achat et vente de bonbons, friandises, confiseries, glaces, viennoiserie, produits de boulangerie et de pâtisserie, boissons fraîches, crêpes et gauffres, articles de souvenirs,

Achat et vente de produits Corse, Sandwicherie, saladerie,  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme **Salima AKALAI**, demeurant Azilone Ampaza, 20190 SANTA MARIA SICHE

Directeur général : M. **Gilles GIALLO-LACCI**, demeurant Azilone Ampaza, 20190 SANTA MARIA SICHE

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

**Pour avis,  
Le Président.**

N° 08

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 27/02/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

**I DOLCI DI FIORA / I CINQUE SENSI DI LUNA**

Siège social : Lieu dit Pitarozzio, Route du Golfe de Lava, 20167 APPIETTO  
Capital : 1.000€

Objet : Biscuiterie, Confiserie, Restauration

Président : Mme **Lucie FONTANA**, Lieu dit Pitarozzio, Route du Golfe de Lava, 20167 APPIETTO.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 09

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 17/05/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

**SCI PAPEL**

Siège social : Chemin d'Alcia Dolce, 20129 BASTELICACCIA Capital : 500 €  
Objet : La Société a pour objet :- L'acquisition, la vente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.  
Gérance : M **PIETRI Jean-Daniel**, Bala, Route de Muratello, 20137 PORTO VECCHIO et Mme **LENOIR Carole**, 65 lotissement Prunelli 2, Rocade Cauro par 20166 PORTICCIO.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 10

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 14/05/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

**INSEME SYNDIC**

Nom commercial : **INSEME SYNDIC**

Siège social : lieu dit san biasgiu, 20214 CALENZANA  
Capital : 300 €

Objet : Gestion d'immeubles, syndic de copropriété, administrateur de biens immobiliers, transactions immobilières et toutes activités annexes et connexes.

Président : Mme **LAQUERRIERE Barbara** lieu dit san biasgiu, 20214 CALENZANA  
Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 11

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 07/05/2020, il a été constitué une Société Civile dénommée :

**DPH CONSEIL**

Siège social : 36 Castello Rosso, 20166 PIETROSELLA  
Capital : 1.000 €

Objet : L'activité intellectuelle de consultant en matière financière, technique, économique et commerciale

Gérance : M. **DELON Philippe**, 36 Castello Rosso, 20166 PIETROSELLA  
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 12

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte authentique en date du 22 avril 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI ANNA-MARIA**

Forme : Société Civile Immobilière

Siège Social : Route de Palombaggia - Costato di Folacca - 20137 Porto-Vecchio  
Objet : L'acquisition, la vente, l'administration et la gestion par la location ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers.

Durée : 50 années

Capital social : 1.000 €

Gérants : Mme **Mireille TASSAN**, demeurant Route de Palombaggia - Costato di Folacca - 20137 PORTO-VECCHIO

M. **Sébastien TASSAN**, demeurant Route de Palombaggia - Costato di Folacca - 20137 PORTO-VECCHIO

Transmission des parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément à l'unanimité des associés.

La **société sera immatriculée** au R.C.S. de Ajaccio.

Le représentant légal.

N° 13

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte S.S.P. en date à BASTIA du 19/05/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **GFM**

Forme : SCI

Capital : 1000 €

Siège social : Rés. Palais de Justice - Bât. A - 20200 BASTIA

Objet : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers - Vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 60 ans

Gérant : **Jessica FRANCHI**

Immatriculation : RCS BASTIA

Pour avis,

N° 14

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 12/05/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

**HOME BUSINESS CONSTRUCTION**

Sigle : **H.B.C**

Siège social : Lieu dit Mangia Gatta 20144 STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO  
Capital : 1.000 €

Objet : Ingénierie, bureau d'études

Président : M. **LECOLIER Hervé** lieu dit Mangia Gatta, 20144 STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 15

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP en date du 05/05/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

**ACCESS HUMAN & ENERGY**

Siège social : 16 allée des arbusiers A Castagnola, 20167 ALATA Capital : 500 €

Objet social : Conseils aux entreprises

Président : M **CESARI Alain** demeurant 16 allée des arbusiers A Castagnola 20167 ALATA élu pour une durée de illimité ans.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 16

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP en date du 15/05/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

**TULIO**

Siège social : 4 CHEMIN DE TERRAJOLO HAMEAU DE GIALLA, 20170 SAN-GAVINO-DI-CARBINI Capital : 500 €

Objet social : CONSEIL ET SUPPORT EN DEVELOPPEMENT PERSONNEL ET COLLECTIF

Président : M **SENLIS THIERRY** demeurant 8 PLACE SAINT MICHEL, 80000 AMIENS élu pour une durée de ILLIMITÉE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO.

**MODIFICATION GERANT**

N° 17

**C2C CORSE**

SARL au capital de 1.200.000 €uros

Siège social :

Maison près de l'Aqueduc

20167 Mezzavia

RCS Ajaccio 403 881 352

Aux termes d'une délibération en date du 18/05/2020, la collectivité des associés **a nommé en qualité de cogérants** Madame Marie-Laure CHRETIEN (épouse MAILLET), expert-comptable, demeurant Chez SCI MAEVI, Maison près de l'Aqueduc, 20167 MEZZAVIA et Monsieur Alain, Jean Roger RETOURNÉ, expert-comptable, demeurant Chez SCI MAEVI, Les Terrasses de Fiori, Lieudit Poretta di Lavonieddu, 20137 PORTO VECCHIO, pour une durée illimitée à compter du 01/06/2020.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 18

**SCI FVM**

Société Civile Immobilière

Capital : 1000 €

Siège social :

3 Lotissement Taglio longo,

Tarco, Conca

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 830 158 903

Suivant procès-verbal des décisions des associés réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 13 mai 2020 il a été constaté La démission de Mme Vanessa Barbara BERGE, **de ses fonctions de co-gérante** de ladite société à compter du même jour, reste alors l'unique gérant, Monsieur Frédéric MONTANARO. **Mention** sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,  
Le gérant.

N° 19

**AVIS**

Aux termes d'une AGE en date du 01/01/2020, les associés de la société **JAL**, SARL au capital de 500 €, sis Chemin des vignes, Lieu-dit Cucco, 20167 Afa, RCS Ajaccio 823 755 509, ont nommé Mr Jean-Antoine ELLUL, demeurant Chemin des Vignes, Lieudit Cucco, 20167 Afa, **gérant de la société**, en remplacement de Mme Laetitia LOCANDRO, gérante démissionnaire.

**Formalité** au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 20



Cabinet d'Avocat

**Sébastien SEBASTIANI**

11, Bis Avenue Jean Zuccarelli

20200 Bastia

**SARL I.C.G**

Au capital de 1.076.400 euros

Lieu-dit Caragiuti - Folelli

20213 Penta Di Casinca

RCS Bastia : 381 118 975

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2020 :

- Monsieur Jean-Pierre RAFFALLI, né le 03 juillet 1968 à PENTA DI CASINCA, de nationalité française, demeurant Lieu dit Caragiuti, FOLELLI, 20213 PENTA DI CASINCA, a été **nommé Gérant** pour une durée illimitée à compter du 12 mars 2020, en remplacement de :

- Madame Sylvie, Marie RAFFALLI, née le 16 août 1967 à PENTA DI CASINCA, de nationalité française, demeurant FOLELLI, 20213 PENTA DI CASINCA, démissionnaire.

**Mention** sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 21

**RENA D'ORO**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Le Nebbio

20232 Olmeta Di Tuda

511 342 701 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 17 février 2020, l'associée unique a pris acte de la décision prise par Monsieur André COLONNA D'ISTRIA et Madame Monique RUFFINI épouse COLONNA D'ISTRIA **de démissionner de leurs fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant** Monsieur Nicolas, Paul, François RAMOIN, demeurant Carrer Montpalau 18, 2o, 2a, 08397 PINEDA DE MAR [ESPAGNE], pour une durée illimitée à compter du même jour. Les noms de anciens co-gérants ont été retirés de **l'article 19** des statuts sans qu'il y ait lieu de les remplacer par celui de Monsieur Nicolas, Paul, François RAMOIN, **nouveau gérant**.

Pour avis,  
La Gérance.

**MODIFICATION SIEGE SOCIAL**

N° 22

**SCI GUIGUET-LEFEVRE**

SCI au capital de 1524,49 €

Siège social : Santa Maria

20270 Matra

RCS Bastia 352330286

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/05/2020, il a été décidé de **transférer le siège social** au ROUTE DU FORT DE TOGA, RESIDENCE CAP TOGA, 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO à compter du 15/05/2020, de modifier la dénomination sociale qui devient : **SCI LEFEVRE-MARTIN-HUOT** entraînant le changement de sigle en **SCI LMH**.

**Modification** au RCS de BASTIA.

N° 23

**PORTOVIC**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 430.000 euros  
Siège social : Domaine d'Arca  
Route d'Arca, Appartement C30  
20137 Porto-Vecchio  
798 181 418 RCS Ajaccio

**AVIS**

Aux termes d'une délibération en date du 01 avril 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de **transférer** le siège social du Domaine d'Arca, Route d'Arca, Appartement C30, 20137 PORTO-VECCHIO au **188 Rue Marceau Mascrés, 02840 COUCY-LES-EPPES** à compter du 01 avril 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SAINT QUENTIN.  
**Pour avis, La Gérance.**

N° 24

**SCI MGM**

SCI au capital de 1500 €  
Siège social : 10, rue Berthelot  
59410 Anzin  
RCS Valenciennes 522079144

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/03/2020, il a été décidé de **transférer** le siège social au **Lotissement la Colline de Trova, Entrée A, 20167 ALATA** à compter du 01/05/2020.  
Durée : 99 ans.

Objet : L'acquisition de tous immeubles, droits immobiliers ou terrains, la construction, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces biens, leur entretien et leur aménagement, la transformation et la division en appartements d'immeuble en vue de leur location. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous ces immeubles ou droits immobiliers.  
**Radiation** au RCS de VALENCIENNES et **immatriculation** au RCS d'AJACCIO.

N° 25

**SCI MAYLO**

SCI au capital de 500 €  
Siège social : 20, avenue Arago  
93370 Montfermeil  
499 318 772 RCS de Bobigny

Le 05/03/2020, l'AGE a décidé de **transférer** le siège social au I Costi di Villanova, 20167 VILLANOVA.

Gérant : M. Rivoallan Sacha, I Costi di Villanova, 20167 VILLANOVA.  
Modification à compter du 19/05/2020.  
**Radiation** au RCS de BOBIGNY et **réimmatriculation** au RCS d'AJACCIO.

N° 26

**GLOBAL CONSULTING SERVICES / GCS**

SASU au capital de 500 €  
Siège : Route de La Lagune  
Lieu-dit Pineto - 20290 Borgo  
819799610 RCS de Bastia

Par décision de l'associé unique du 01/05/2020, il a été décidé de **transférer** le siège social au Lieu-dit Saint Pancrace, route du Village, 20600 FURIANI.  
**Mention** au RCS de BASTIA.

**MODIFICATIONS STATUTAIRES**

N° 27

**LE THAI**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000.00 €  
Siège social :  
32 Lotissement Saint-Pierre de Cardo  
20167 Sarrola-Carcopino  
812 860 898 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 07 avril 2020 :

- Le siège social a été **transféré**, à compter du 07/04/2020, du 32 Lotissement Saint-Pierre de Cardo, SARROLA-CARCOPINO (Corse), à **ROUTE DE STILETTO à 20090 AJACCIO**.

- Monsieur Jean SOLINAS est nommé en qualité de **co-gérant** à compter du 7 avril 2020.

En conséquence, les **articles 4 et 16** des statuts ont été modifiés.

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 07 avril 2020 :  
**Dépôt légal** au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

**Pour avis, La Gérance.**



N° 28

**AVIS**

Suivant acte SSP en date du 18 mai 2020, Madame Marie Josée ORSONI, actionnaire unique et Présidente de la SAS **CASA ORSONI**, SAS au capital de 2.000 € dont le siège social est à CALVI, Résidence Casa Vechhia, route de Santorre, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 832.195.275, a décidé de **modifier l'objet social** qui devient : location de meublés de tourisme.

N° 29

**CAPO-ROSSO CAMILLI ET OLLIVIER**

SARL au capital de 79.273,49 euros  
Siège social : 20115 Piana  
047 020 292 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 28/06/2019, l'AGE a décidé :

- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale "CAPO-ROSSO - CAMILLI ET OLLIVIER" par "**CAPO-ROSSO - CAMILLI - OLLIVIER ET MASSA**" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

- de **proroger** de 50 années la durée de la Société, soit jusqu'au 30/06/2070, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts,

**Ancienne mention** : durée de la société fixée à 50 ans.

**Nouvelle mention** : durée de la société fixée à 50 ans.

**Pour avis, La Gérance.**

N° 30

**KIT MOTO**

S.A.R.L. transformée en S.A.S.  
Au capital de 7623 euros  
Siège social : 12 Boulevard Maglioli  
20090 Ajaccio  
RCS Ajaccio 353 477 847

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 04/05/2020, l'A.G.E. des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a **décidé la transformation de la Société** en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7.623 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Henri, Dominique MIQUEL gérant qui a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la société :  
M. Henri, Dominique MIQUEL demeurant Parc Berthault, immeuble Zéphir, Bâtiment C, 20000 AJACCIO

**Pour avis, Le Président.**

N° 31

**CONSULT CONCEPT VM**

SAS au capital de 500 €  
Siège social : I Milelli, 20239 Murato  
RCS Bastia 853507184

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 11/05/2020, il a été décidé **d'étendre l'objet social** aux activités suivantes : Edition de livres spécialisés sur le thème des ressources humaines.

**Modification** au RCS de BASTIA.

N° 32

**AVIS DE MODIFICATION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 janvier 2020, l'assemblée générale extraordinaire de la SAS **TRANSPORT PHOENIX**, au capital de 11.000€, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 832 769 525, a **décidé d'ajouter à son activité actuelle**, l'activité de « d'achats et de ventes de masques de protection, de gants, de blouses et de gels ou solutions hydroalcooliques ».

**\* Ancienne mention :**

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, le transport public routier de voyageurs avec des véhicules n'excédant pas neuf places.

**\* Nouvelle mention :**

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Transport public routier de voyageurs avec des véhicules n'excédant pas neuf places,

- L'achat et la vente de masques de protection, de gants, de blouses et de gels ou solutions hydroalcooliques.

**Pour avis, Le Président.**

N° 33

**Maître Emmanuelle FABREGAT**

Avocat à la Cour  
16, Boulevard Hyacinthe de Montera  
20200 Bastia  
Tel : 04 95 61 09 44  
Fax : 04 84 50 85 10

Aux termes de décisions constatées dans un PV en date du 14/05/20, l'associé unique de la société "**TECHNI CLIMAT**", SARL au capital de 7.622,45 € dont le siège est à PENTA DI CASINCA [20213] - Lieudit Callane, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 334 913 100, a décidé la **transformation de la société** en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège social, sa durée, et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 7.622,45 € divisé en 500 actions de 15,24 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées et attribuées à l'associé unique à raison d'une action pour une part sociale.

Sous sa nouvelle forme, la Société est présidée sans limitation de durée par Monsieur Christophe MAES, né le 9/09/1957 à Roubaix et demeurant 5, Lotissement Rapajo - Folelli - 20 213 PENTA DI CASINCA, et ce à compter du 14/04/20. **Mention** sera faite au RCS de Bastia.

N° 34

**CONSULT CONCEPT VM**

SAS au capital de 500 €  
Siège social : I Milelli - 20239 Murato  
RCS Bastia 853507184

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 11/05/2020, il a été décidé **d'étendre l'objet social** aux activités suivantes : Edition de livres spécialisés sur le thème des ressources humaines.

**Modification** au RCS de BASTIA.

N° 35

**TRANSFORMATION SOCIETE**

Aux termes du PV d'AGE du 12.05.2020 les associés de la Société **JPPR**, SARL au capital social de 7625 Euros, dont le siège est Restaurant le Marina, rue notre Dame, 20220 L'ILE ROUSSE [RCS BASTIA 488 089 616], ont **décidé la transformation de la Société** en SAS à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts sans modifier la dénomination, le siège social ; la durée et l'objet. Aucun commissaire aux comptes n'a été nommé.

Capital : Il reste fixé à 7625 euros divisé en 500 actions réparties entre les propriétaires actuels à raison d'une action pour une part.

Administration : M. Jean-Pierre SACCO demeurant Acqua Accitosa, 20220 CORBARA a été nommé Président de la Société, sans limitation de durée à compter du 12.05.2020

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées, personnellement, ou représenté, ou à distance sur justification de son identité. Il dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions et transmission d'actions sont soumises à un agrément de la collectivité des associés sauf pour les cessions entre associés.

**Mention** sera faite au RCS de BASTIA.

N° 36

**DIACORP**

Société par Actions Simplifiée  
à Associé Unique  
Au capital de 1.000 €  
Siège social : 36 Route des Sanguinaires  
Lieu-dit Les Calenches, 20000 Ajaccio  
834 114 761 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 20 avril 2020, l'actionnaire unique a décidé de **modifier l'objet social**.

En conséquence, l'article 2 des statuts est devenu : La société a pour objet en France et à l'étranger les activités et prestations de services suivantes : L'activité de marchand de biens, Les prestations de services, l'activité hôtelière ou para-hôtelière, l'achat-vente, la location, la prise à bail, La prise de participation dans toutes sociétés, la gestion de titres et valeurs mobilières, l'investissement, la gestion patrimoniale.

L'actionnaire unique.

**MODIFICATION  
CAPITAL SOCIAL**

N° 37

SPFPLARL de Pharmaciens d'officine  
**BLONDEAUPHARMA**  
Société de Participations  
Financières de Professions Libérales  
à Responsabilité Limitée  
Au capital de 100.000 euros  
Siège social : Alistro  
20230 San Giuliano  
820 271 971 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 décembre 2019 et du procès-verbal de la gérance en date du 06 mars 2020 enregistré au service de l'enregistrement de BASTIA le 15 avril 2020 Dossier numéro 2020 00011771 référence 2B04P31 2020 A 00529, le capital social a été réduit d'une somme de 80.000,00 euros, pour être ramené de 100.000 euros à 20.000,00 euros par la réduction de la valeur nominale des parts sociales.

La **modification** des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

**ARTICLE 7- CAPITAL SOCIAL****\* Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000 euros)

**\* Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à vingt-mille euros (20.000 euros)

Pour avis, La Gérance.

N° 38

**SUD ESPACES PAYSAGERS**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège : 37, Domaine de Suartello  
20090 Ajaccio  
835087503 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 10/12/2019, il a été décidé **d'augmenter le capital social** de 18.000 euros par apport en incorporation de réserve, le portant ainsi à 19.000 euros.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 39

**Société d'Avocats**

955 route des Lucioles  
06560 Sophia Antipolis  
Tel : 04 92 96 02 96

**HOTEL CASA BIANCA**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1410 euros  
Siège social : Route du stade,  
Lieu-dit San Francesco, 20260 Calvi  
RCS Bastia 511 069 403

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mars 2020, le **capital a été augmenté** d'une somme en numéraire de 410 euros. L'article 8 "Capital social" des statuts a été modifié en conséquence : Ancienne mention - Capital : 1000 euros Nouvelle mention - Capital : 1410 euros **Mention** sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

**LOCATION GERANCE  
FIN DE GERANCE**

N° 40

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tél : 04.95.31.69.67  
Télécopie : 04.95.32.79.15

**AVENANT LOCATION  
GERANCE**

Aux termes d'un avenant en date à BASTIA du 5 Mai 2020, **avenant au contrat de location gérance** d'un fonds de commerce de débit de boissons à l'enseigne «LE TERMINUS» sis et exploité à BASTIA [20200] 10, Avenue Maréchal Sébastiani, consenti par Madame CARDOSI et Monsieur CALLONI, au profit de la SAS «DGF» pour une durée de Trois ans renouvelable à compter du 1er Septembre 2017, les parties ont décidé de fixer la **durée du contrat de location-gérance** à Cinq (5) ans, à compter du 1er Mai 2020, renouvelable ensuite par période quinquennale par tacite reconduction.

Pour unique insertion.



N° 41

**AVIS**

Aux termes d'un SSP en date du 01/03/2020, M simonpaoli jean paul demeurant café des sports, acqua nera prunete 20221 CERVIONE a **donné en location gérance** à M giacomini nicolas demeurant santa maria di poggio, cateri 20221 SANTA-MARIA-POGGIO un fonds de commerce de débits de boissons situé café des sports, acqua nera prunete 20221 CERVIONE à compter du 01/03/2020 au 01/03/2023.

Le contrat est renouvelable par tacite reconduction d'une période de 99 mois.

N° 42

**FIN DE LOCATION-GÉRANCE**

La location-gérance consentie par : Monsieur Manuel Américo LARANJEIRA PEREIRA, demeurant Propriété Molinari, Boulevard de Fogata 20220 L'ILE ROUSSE, né le 07 février 1968 à BELINHO ESPOSENDE (Portugal), époux de Madame Maria Olinda VIANA NEIVA, née le 30 janvier 1971 à BELINHO ESPOSENDE (Portugal) avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à ESPOSENDE (Portugal) le 05 août 1989, résident au sens de la réglementation fiscale ainsi déclaré, immatriculé au répertoire des métiers de la Haute-Corse sous le numéro 440 160 109 RM 2B.

Bailleur,

**Au profit de :**

La société dénommée SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETS LARANJEIRA PEREIRA MANUEL, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social sis, Lotissement Castellaccio 20220 MONTICELLO immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 505 395 418, représenté par Monsieur Manuel Américo LARANJEIRA PEREIRA, son gérant

Locataire-gérant, Pour une durée de location ayant commencé à courir le 15 juin 2008 pour se terminer le 14 juin 2009, prorogée par tacite reconduction.

Du fonds artisanal de travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment sis exploité à [20220] L'ILE ROUSSE.

**A pris fin** le 31 décembre 2019 par résiliation amiable, enregistrée au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA, le 17 mars 2020, dossier 2020 00010414, référence 2B04P31 2020 A 00499

**Pour unique avis signé par la société « SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETS LARANJEIRA PEREIRA MANUEL », le locataire-gérant.**

N° 43

**INSERTION LEGALE  
FIN DE LOCATION-GÉRANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de pressing, sis Centre Commercial Carrefour, Chemin du Finosello 20090 AJACCIO consentie par acte sous seing privé en date à Ajaccio du 28/03/2016, par :

La Société PRESSING ECOLOGIQUE CORSE, SARL au capital de 30.000 Euros, dont le siège est fixé Route de Bastelica, 20136 BOCOIGNANO, RCS AJACCIO 531 313 153, représentée par Mme Carine ALLARD (épouse AROLDI), gérante.

Propriétaire dudit fonds connu sous l'enseigne « PRESSING ECOLOGIQUE CORSE », À la Société JUCE PRESSING, SARL au capital de 200 Euros, dont le siège est fixé Avenue du Maréchal Juin, Résidence Candia, 20090 AJACCIO, RCS AJACCIO 819 449 943, représentée par Mme Céline CERATI, gérante.

**A pris fin** à la date du 09/09/2019 par la résiliation résultant d'un acte sous signatures privées en date du 09/09/2019, enregistré à la recette des impôts d'AJACCIO, le 14/05/2020, Dossier 2020 00013709, Ref/2A04P31 2020 A 00455.

Pour insertion.

**ICN : Annonce légale  
Tel : 04 95 32 04 40**

**RECTIFICATIF**

N° 44

**SCP MAMELLI**

Notaires

20217 Saint-Florent  
Tel : 04.95.37.06.00

**scp.mamelli@notaires.fr****LE GRAND DOMAINE  
DE PINETTO**

RCS Bastia 442 543 070

RECTIFICATIF à la parution du 11 octobre 2019. Numéro 38.

**Au lieu de lire :** Aux termes d'une décision de l'associé unique du 13 septembre 2019, l'associé unique a transféré le siège de la société.

**Il y a lieu de lire :** Dans l'acte de cession de parts des 11 et 12 septembre 2019, Monsieur Antoine DE MORO, seul et unique associé, a décidé le transfert du siège de la société « LE GRAND DOMAINE DE PINETTO »

Tout le reste sans changement

Pour avis, Le notaire.

N° 45

**SCP MAMELLI**

Notaires

20217 Saint-Florent  
Tel : 04.95.37.06.00

**scp.mamelli@notaires.fr****SCI DU DOMAINE  
DE PINETTO**

RCS Bastia 432 670 263

RECTIFICATIF à la parution du 11 octobre 2019. Numéro 37.

**Au lieu de lire :** Aux termes d'une décision de l'associé unique du 13 septembre 2019, l'associé unique a transféré le siège de la société.

**Il y a lieu de lire :** Dans l'acte de cession de parts du 8 août 2019, Monsieur Antoine DE MORO, seul et unique associé, a décidé le transfert du siège de la société « SCI DU DOMAINE DE PINETTO ». Tout le reste sans changement.

Pour avis, Le notaire.

N° 46

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n° 13, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 15/05/2020, n° 6821, Concernant : « **L'Avis de constitution de la SAS CALA BIANCA** »

**Il fallait lire :** « Objet : Boucherie - Charcuterie - Traiteur - Plats à emporter - Rôtisserie - Vente de boissons alcoolisées.

Présidente : **SAS MANCINI-BIANCHINI**, capital 100.000 €, siège Lieu-Dit Mora Dell'Onda 20137 LECCI, RCS Ajaccio, n°882 804 388

Représentant légal : MANCINI Tonino, lieu-dit Mora Dell'Onda 20137 LECCI »

**Et non :** « Objet : Boucherie - Charcuterie - Traiteur - Plats à emporter - Rôtisserie. Président : Tonino MANCINI, demeurant à Lieu-dit Mora Dell'Onda, 20137 LECCI », comme écrit par erreur.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

### Pouvoir adjudicateur :

#### Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE  
ZA RT 50-BP 300 20250CORTE  
20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

#### Activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://achatspublicscorse.com>

#### Objet du marché :

**TRAVAUX PISTE DFCI MANGANELLU Canaglia COMMUNE DE VIVARIO**

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

#### L'avis concerne un marché.

**Forme du marché :** Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :

Vallée du Manganello - Canaglia - Commune de VIVARIO

Code NUTS : FR832

CPV principal : 45112500-0

Les prestations sont traitées pour partie à prix unitaires et pour partie à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1

et DC2 [formulaires à jour sur le site

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

ou du DUME [document unique de marché européen,

voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>].

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière :

Voir règlement de la consultation

Capacité technique et professionnelle :

Voir règlement de la consultation

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 70 %.

2. Critère Valeur technique pondéré à 30 %.

Moyens humains affectés à l'opération 5%

Moyens techniques affectés à l'opération 5%

Méthodologie proposée 20%

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2020-002

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/05/2020

Date limite de réception des offres : 16/06/2020 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par SUR PRESENTATION D'ACOMPTES VALIDEES PAR LE MAITRE D'OEUVRE.

Modalités de financement des prestations : SUBVENTIONS CDC ETAT

FONDS PROPRES.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

en qualité de membre de plusieurs groupements. .../...

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de BASTIA

**Introduction des recours :** A compter de la réception de la notification de rejet

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via

le profil d'acheteur : <https://achatspublicscorse.com>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement tant à la réception des offres, que lors de l'attribution.

En cas de signature électronique volontaire des documents de la candidature ou de l'offre de la part des candidats, celle-ci se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires techniques peuvent être obtenus :** OFFICE NATIONAL DES FORETS

Correspondant : Mr Barthélémy PONCHON

Adresse : ONF Direction Régionale - Av. de la Grande Armée

La Pietrina - 20090 AJACCIO

Tél : 0618017850 - Courriel : [barthelemy.ponchon@onf.fr](mailto:barthelemy.ponchon@onf.fr)

## AVIS D'ATTRIBUTION

### ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi - BP 618

20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : [marches-publics@odarc.fr](mailto:marches-publics@odarc.fr)

web : <http://www.odarc.fr>

**Objet :** MARCHE DE SERVICES D'ASSURANCE

Référence acheteur : 001-2020

Nature du marché : Services

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 66510000 - Services d'assurance

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex

T[esperluette]eacute;l : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

**Organe chargé des procédures de médiation :** Comité Consultatif Interrégional de

Règlement Amiable des Différends et Litiges relatif aux marchés publics

Secrétariat du comité - Place Félix Baret - CS 80001

13282 MARSEILLE - 06

T[esperluette]eacute;l : 0484354554 - Fax : 0484354460

catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat, article L.551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.

- Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infirmité de la procédure : Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infirmité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

**Attribution du marché :**

Valeur totale du marché (hors TVA) : 171010 [esperluette]euro;

LOT N° 1 - Assurance Dommages aux biens et risques annexes

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

LOT N° 2 - Assurance Responsabilité et risques annexes

**Nombre d'offres reçues :** 2

**Date d'attribution :** 06/05/20

**Marché n° :** 001-2020

AXA FRANCE IARD, 313 TERRASSES DE L'ARCHE, 92727 NANTERRE

**Montant HT :** 46.725,09 Euros

**Le titulaire est une PME :** NON

**Sous-traitance :** non.

LOT N° 3 - Assurance Flotte automobile et risques annexes

**Nombre d'offres reçues :** 2

**Date d'attribution :** 06/05/20

**Marché n° :** 001-2020

GROUPAMA MEDITERRANEE, 24 PARC DU GOLF ZAC DE PICHOURY, 13799 AIX EN PROVENCE

**Montant HT :** 122.915,33 Euros

**Le titulaire est une PME :** NON

**Sous-traitance :** non.

LOT N° 4 - Assurance Protection juridique des agents et des élus

**Nombre d'offres reçues :** 3

**Date d'attribution :** 06/05/20

**Marché n° :** 001-2020

ACL COURTAGE, LAPARRO, 46400 SAINT JEAN LESPINASSE

**Montant HT :** 1369,39 Euros

**Le titulaire est une PME :** NON

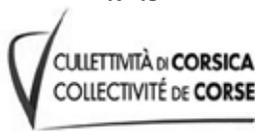
**Sous-traitance :** non.

Envoi le 15/05/20 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>



N° 49

**AVIS D'INFORMATION****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité de Corse  
22 Cours Grandval - BP 215  
20187 AIACCIU CEDEX 1.  
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.  
Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)  
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

**Objet du marché :** Renouvellement des droits d'utilisations et des mises à jour des bases des données premium cartes IGN

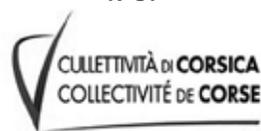
**Numéro de référence :** 2019-CDC-0537

**Date limite de remise des offres :** 08/06/20 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 18 Mai 2020

N° 51

**AVIS D'INFORMATION RECTIFICATIF****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité de Corse  
22 Cours Grandval, BP 215  
20187 AIACCIU CEDEX 1.  
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.  
Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)  
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

**Objet du Marché :** RD12 - Commune de NOVELLA - reconstruction du mur de la fontaine - Lot Génie Civil

**Numéro de référence :** 2020-3DIC-0082

**Date limite de remise des offres :**

**Au lieu de :**  
20/05/20 à 12h00  
**Lire :**  
27/05/20 à 12h00

**Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation :** Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 14 MAI 2020

N° 50

**SCP MORELLI-MAUREL & Associés**

7, Rue Maréchal Ornano - 20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

**Email : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)**

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LICITATION**

**Au plus offrant et dernier enchérisseur, au Palais de Justice d'AJACCIO, sis 4 Boulevard Masseria, le :**

**MERCREDI 8 JUILLET 2020 à 8 HEURES 30**

Département de la Corse du Sud, sur la commune d'Ajaccio, lieu-dit « Aspretto », en la copropriété cadastrée AH 180 (26a 56ca),

- **le lot n°63 :** Un local situé au ter sous-sol du bâtiment, à usage de dépôt et réserve,

- **le lot n°65 :** Un local commercial situé au rez-de-chaussée du bâtiment au centre avec jouissance privative d'une partie du toit terrasse de l'avancée du bâtiment en façade ouest, au droit de ce local, sur une largeur de 5,50 mètres environ.

- **le lot n°66 :** Un local commercial situé au rez-de-chaussée du bâtiment à droite avec jouissance privative d'une partie du toit terrasse de l'avancée du bâtiment en façade ouest, au droit de ce local, sur une largeur de 5,50 mètres environ.

Étant précisé que les lots n°65 et n°66 ont été réunis et transformés en lots d'habitation selon procès-verbal d'assemblée générale en date du 24 juin 2002 et que l'accès du lot n° 63 se fait par les lots n° 65 et n° 66.

**Mise à prix :** 280.000 Euros

Avec faculté de baisse de mise à prix à la somme de 210.000 Euros en cas de carence d'enchères.

**Visite des lieux par le Ministère de la SCP ROBERTO RUDI (Tel : 04.95.20.93.72) le :** mardi 9 juin 2020 de 10 h à 12 h

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire. (Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel & Associés", pour consultation).

**ÉTANT NOTAMMENT PRÉCISÉ :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Maréchal Ornano à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

- **Site internet :** <http://www.encheresjudiciaires.com>

Fait et rédigé à AJACCIO,  
le 27 Avril 2020,  
Pour extrait. (2019504).

**DERNIERES MINUTES**

N° 52

**INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître LEANDRI Thomas, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Jacques BRONZINI de CARAFFA-France Thomas LEANDRI, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse), 1, rue Luiggi Gafferri, CRPCEN 20025, le 17 mars 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Michel SKOWRONSKI, Retraité, et Madame Marie-France MALINGRE, Retraîtée, son épouse, demeurant ensemble à FURIANI [20600] 5 Allée du Melo Lotissement "Les Cassettes" Villa 5. Monsieur est né à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT [75012] le 17 février 1948, Madame est née à VINCENNES [94300] le 26 mars 1953.

Mariés à la mairie de VILLECRESNES [94440] le 29 avril 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,  
Le notaire.

N° 53

**MTGVAL**

**SAS au capital de 500 €**

**Siège :** Appartement B3

Residence Marincaja

20166 Pietrosella

853371540 RCS Ajaccio

Par décision des associés du 11/05/2020, il a été décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 54

**Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI**

Notaire, 3, Avenue Xavier Luciani  
20250 Corte

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 14 mai 2020 enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE BASTIA le 18 mai 2020 dossier 2020 00014251 référence 2B04P31 2020 N 00197

Monsieur Hervé Sylvain André CORTEGGIANI, fonctionnaire territorial, et Madame Marie-Laure Madeleine FABIANI, commerçante, son épouse demeurant ensemble à VENACO (Haute-Corse) lieu-dit à Sulia Cerraggio. Nés savoir : Monsieur Hervé CORTEGGIANI à PARIS (17ème arrondissement) le 6 décembre 1953, Madame Marie-Laure FABIANI à MEDEA (ALGERIE) le 19 février 1957. Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de AJACCIO (Corse-du-Sud) le 16 janvier 1982. Ce régime non modifié. De nationalité française.

**ONT CEDE A :**

La Société dénommée EPICERIE VENACO, Société en nom collectif au capital de 2.000,00 € ayant son siège social à VENACO, Résidence a Nucciarella, bâtiment A, polueroso identifiée sous le numéro SIREN 878 734 268 RCS BASTIA.

Un fonds de commerce de "épicerie, gaz, vente de cartouches de chasse auquel est annexé la gérance d'un débit de tabacs" connu situé et exploité à VENACO, maison du tribunal à l'exclusion de toute marchandise.

Pour lequel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 504408501

Moyennant le prix de CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS (185.000,00 €) s'appliquant savoir : aux éléments incorporels pour CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE TROIS EUROS SEPT CENTIMES (171.553,07 €) aux éléments corporels pour TREIZE MILLE QUATRE CENT QUARANTE SIX EUROS QUATRE VINGT TREIZE CENTIMES (13.446,93 €)

**Jouissance :** le 14 mai 2020

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à CORTE, en l'étude de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, où domicile a été élu.

Pour unique insertion, le Notaire.

**Actulegales.fr**

Toutes les annonces  
légalés d'entreprises  
depuis 2010

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 12/05/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la **Liquidation Judiciaire** de :

Dobey [SAS]  
Lieu-dit Costa  
Via Stazzola  
20226 Belgodère

**Activité** : Salon de thé - Bar [Licence IV] Snack [PR]

**RCS Bastia** B 812 831 220, 2015 B 385

**Liquidateur** :

SELARL Etude BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Pour Extrait,  
La Selarl Me Nicole Casanova,  
Greffier.

**PRESSING  
ECOLOGIQUE CORSE**

SARL en liquidation  
Au capital de 30.000 euros  
Siège de liquidation :  
Route de Bastelica  
20136 Bocognano  
531 313 153 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 29/04/2020 au siège de liquidation, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Madame Carine, Roselyne ALLARD (épouse AROLDI), demeurant Route de Bastelica 20136 BOCOgnano, de son mandat de liquidateur, lui a **donné** quitus de sa gestion et a **prononcé** la clôture de la liquidation.

Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

**PRESSING  
ECOLOGIQUE CORSE**

SARL au capital de 30.000 euros  
Siège social : Route de Bastelica  
20136 Bocognano  
531 313 153 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 09/09/2019, l'associée unique a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 09/09/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Carine, Roselyne ALLARD (épouse AROLDI), demeurant Route de Bastelica 20136 BOCOgnano, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le **siège de la liquidation** est fixé Route de Bastelica 20136 BOCOgnano. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS

Pour avis, Le Liquidateur.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 12/05/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Le Galet [SARL]  
ZA de Puretone - n°29 - Box B  
20290 Borgo

**Activité** : Fabrication de motocycles  
**RCS Bastia** B 518 246 673, 2011 B 305

**Date de cessation des paiements** :

28/02/2019

**Liquidateur** :

SELARL Etude BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,  
La Selarl Me Nicole Casanova,  
Greffier.

**SOCIÉTÉ INSULAIRE  
DE FORMATION**

SARL au capital de 5000 €  
Siège social : Figareto Lotissement  
N11 BP30 - 20230 Poggio Mezzana  
502710056 RCS de Bastia

Par AGO du 11/05/2020, il a été décidé la **dissolution anticipée** de ladite société à compter du 11/05/2020. M. MALACARNE Jean baptiste 3 Quai De La Liberté, 13110 PORT DE BOUC a **été nommé** liquidateur. Le **siège de liquidation** a été fixé à l'adresse du liquidateur ci-dessus, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de Bastia.

**OMC**

Société par Actions Simplifiée  
En liquidation au capital de 100 euros  
Siège social : Lieu-dit Vardiola  
Villa Isula Bella Zona  
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio  
832 441 018 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14/05/2020 :

L'assemblée générale des associés a :  
- **approuvé** les comptes de liquidation arrêtés au 14 mai 2020 ;  
- **donné** quitus au Liquidateur ORSINI Marc, demeurant route de Bastia 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio et l'a **déchargé** de son mandat ;  
- **constaté** la clôture des opérations de liquidation à compter du 14 mai 2020.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**ICN : Annonce légale**  
**Fax : 04 95 32 02 38**

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 19/05/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Blaek [SAS]- Lieu-dit Lago  
Immeuble Saint-Antoine  
20290 Lucciana

**Activité** : Prestation de tatouage, piercing et micro dermal

**RCS Bastia** B 852 190 735, 2019 B 483

**Date de cessation des paiements** :

06/02/2020

**Liquidateur** :

SELARL Etude BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,  
La Selarl Me Nicole Casanova,  
Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 19/05/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

SARL I Picci [SARL]

"Auberge Chez Flora" Ortale

Ld Cudeccia - 20620 Biguglia

**Activité** : Restaurant [GR] - Pizzeria

**RCS Bastia** B 514 083 567, 2009 B 344

**Date de cessation des paiements** :

13/05/2020

**Liquidateur** :

SELARL Etude BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,  
La Selarl Me Nicole Casanova, Greffier.

**BMC IMMO**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation au capital de 900 €  
Siège social :  
1, avenue du Premier Consul  
20000 Ajaccio  
830 927 596 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 21 juin 2019, l'assemblée générale extraordinaire a :

- **approuvé** les comptes de liquidation et **donné** quitus de sa gestion au liquidateur : M. BESSI Patrick .

- **prononcé** la clôture de la liquidation à compter du 21 juin 2019.

Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Le liquidateur.

**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce publiée dans l'Informateur Corse Nouvelle N°6815 du 03/04/2020 concernant la création de la société ACQUA BELLA.

**Il fallait lire** : **Objet** : La construction de piscines, aménagements et finitions, la maçonnerie et travaux courants de béton armé, l'installation et la vente de matériel de piscines, produits et accessoires.

Pour avis,

**PRADO SAINTE ANNE**

SARL au capital de 32013 €  
Siège social : Madame Pricaz Françoise  
Valle Longhe, 20230 Talasani  
317565117 RCS de Bastia

Par AGE du 25/04/2020, il a été décidé de la **clôture définitive et la liquidation** de ladite société à compter du 25 avril 2020. Mention au RCS de Bastia.



**PROCHAINE PARUTION**  
**ICN - 29/05/2020 - N°6823**

**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce référence ALPO0070989 parue dans ICN Informateur Corse Nouvelle, le 08/05/2020 concernant MPERARD François, **lire** restaurant snack **en lieu et place** de débit de boissons.

**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce référence L200001789 parue dans Le Journal de la Corse [2A], le 15/05/2020 concernant Mme Aubel Aude, **lire un fonds de commerce** de restaurant, glacier en lieu et place de un fonds de commerce de bar, restaurant, glacier.

**VIA GAIA**

SASU au capital de 500€  
Siège social : Lieu-dit Pœrcellone,  
20243 Prunelli-Di-Fiumorbo  
843 618 893 RCS de Bastia

Le 18/05/2020, l'AGE a **approuvé** les comptes de liquidation, **déchargé** le liquidateur de son mandat et **constaté** la clôture des opérations de liquidation à compter du 18/05/2020.

Radiation au RCS de BASTIA



**VOTRE ACCÈS  
AU REGISTRE  
DU COMMERCE  
ET DES SOCIÉTÉS !**



**infogreffe.fr**

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



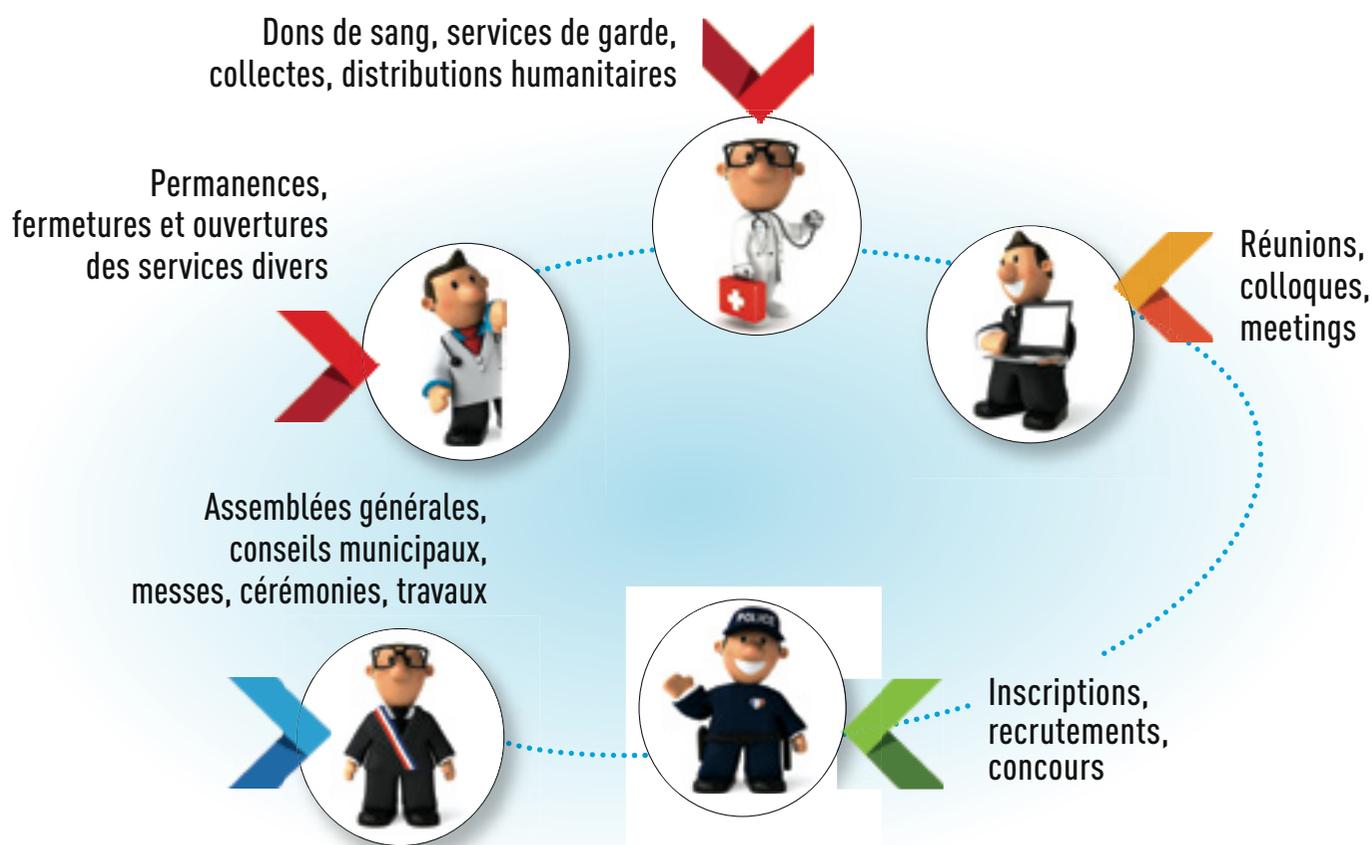
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

# www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER  
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

**www.icn.corsica/publier-une-info**

